

## Médecins :

Dr MADAY : 02.96.86.39.86

Dr BROC : 02.96.88.09.28

① Du samedi au dimanche soir :  
le 15 ou 112 (mobile)

## Cabinets Infirmiers

A domicile ou au cabinet sur RDV

-Plévenon : 09.62.68.61.38.

Thomas NASCIBENI-PREVOST

1, Rue du Freschet,

-Fréhel bourg : 02.96.41.59.94

C.BLANCHETEAU, D. HERVE,

F. URIEN

- Pléhérel Plage : 02.96.41.55.79

M. BRETON et S. DENOUAL

## Numéros d'urgence :

-danger immédiat : 17

-violences sur les enfants : 119

-violences conjugales : 3939

## Pompes funèbres, transport de corps

24/24h, chambre funéraire

Entreprise GUILLEMETTE

☎ 02.96.41.30.21 ou

☎ 06.88.31.56.04

## Ambulances du littoral

02.96.72.15.66

Taxi du Cap:

02.96.72.32.32 ou 02.96.41.40.09

Arvorek taxi (TPMR : mobilité

réduite) ☎06.16.97.53.06

## Services Urgence :

POMPIERS ☎ le 18,

(Portable le 112)

SAMU ☎ le 15 - POLICE ☎ le 17

PHARMACIE de garde ☎ 32 37

## Secours en mer :

-Depuis le littoral : ☎ 196

-En mer : radio VHF : canal 16  
demandez le cross.

Imprimeur – gérant : Hervé VAN PRAAG

Siège social : Mairie de Plévenon.

☎02.96.41.43.06.

## Mail :

marie.plevenon.capfrehel@wanadoo.fr

-Heures d'ouverture de la mairie :

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi : 9h-12h et

14h-16h30.

Samedi : 10h-12h. Fermé le mercredi.

N°40  
JEUDI 13 JANVIER 2022

## MOT DU MAIRE

Plévenonaises, Plévenonais,

Cette année encore, le contexte sanitaire m'impose d'utiliser la voie papier pour m'adresser à vous en cette occasion, afin de vous présenter mes vœux et faire le bilan de l'année passée, comme il est de coutume en ces débuts d'année.

Une page se ferme sur 2021, ce fut un exercice peu aisé !

Nouveau maire et nouvelle municipalité fraîchement élus en 2020, nous avons tous été confrontés rapidement à l'ampleur des tâches à assumer, et aux besoins de notre commune. Nous avons tous beaucoup appris sur la gestion d'une commune, en acceptant le carcan des procédures administratives, juridiques ou financières imposées par l'ensemble des instances qui nous entourent... et sur le rôle, les missions, les devoirs et les pouvoirs de chacun d'entre nous en tant qu' élu.

En tant qu'habitant de cette commune, vous avez malheureusement été les témoins, des dissensions qui sont apparues au sein de la municipalité que vous avez élue. Cette page se tourne, après les démissions des principaux acteurs. Pour autant, n'oublions pas, ce qui s'est passé pour en tirer tous les enseignements pour l'avenir.

Je voudrais remercier et féliciter tous ceux qui ont su prendre position et initiative pour défendre les intérêts de la commune, ainsi que les élus qui ont choisi de rester au conseil.

Un grand **MERCI** également au personnel municipal qui a été la cible des démissionnaires et qui a payé au prix fort leurs engagements au service de la commune.

**Remerciements :** Les Familles Poilvé-Herbillon remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine lors des obsèques de Mme Jacqueline Poilvé par leur présence, leurs fleurs et cartes. Remerciements à l'équipe paroissiale et à la chorale.

**Sapins de Noël :** Vous pouvez déposer vos sapins de Noël (sans neige artificielle) pour broyage sur la pelouse de la mairie jusqu'au 21/01/2022.

**Salles communales :** fermées jusqu'au 23 janvier inclus sous réserve que le taux d'incidence du Covid n'augmente pas.

**Bois communal :** Les personnes intéressées par le bois communal peuvent s'inscrire en mairie jusqu'au 28 janvier.

Dans ce contexte, que retenir d'autre de 2021, outre une gestion quotidienne assumée, une saison touristique réussie, le calme rétabli dans le fonctionnement municipal ! Beaucoup de dossiers n'ont pas avancé aussi vite que nous l'espérons. Toutefois, la remise à niveau du matériel des services techniques a été engagée. Un budget important a été consacré à l'entretien et à la remise en état de divers matériels. L'achat d'un camion et d'un tracteur ont été réalisés, ils devraient nous être livrés d'ici le printemps.

La rénovation de l'ancien logement dans les locaux de l'école est en route, le maître d'œuvre et les entreprises sont désignés et nous devrions pouvoir y loger 4 à 6 de nos saisonniers. Hors saison touristique, ce logement pourrait être mis à disposition à d'autres salariés travaillant momentanément dans les commerces ou dans les entreprises locales.

Nous avons un regret de ne pas avoir davantage avancé sur la structuration et la mise en place des soutiens à apporter aux plus fragiles ou plus isolés d'entre nous, et sur les projets qui pourraient être mis en place en faveur des familles et de leurs jeunes.

Dans un premier temps, nous prévoyons de travailler sur le camping en rénovant le bureau d'accueil et les sanitaires. Un appel d'offre a été préparé et sera lancé prochainement, et un maître d'œuvre nous accompagnera dans ce projet.

Je me suis attaché à affirmer, clarifier et restaurer la voix de Plévenon auprès de diverses institutions afin que nous restions acteurs du devenir du **CAP** et du **PHARE**, ainsi que de l'accueil des touristes sur notre commune.

Je voudrais aujourd'hui accueillir l'année 2022 avec une sérénité et un enthousiasme retrouvé, dans la perspective des prochaines élections complémentaires, les 20 et 27 février prochains, qui permettront, je pense, nous l'espérons tous, de réunir au conseil municipal des élus pleinement motivés au service de l'intérêt de la communauté et de chacun de ses habitants.

Je me réjouis d'une telle possibilité et c'est avec enthousiasme que j'attends de voir le conseil s'étoffer de nouvelles personnalités.

Pour les aspects pratiques et les candidatures, concernant cette élection, toutes les informations peuvent être demandées en Mairie ou à la sous-préfecture de Dinan.

Cette nouvelle situation peut sur le fond devenir une aubaine et un atout pour Plévenon et l'équipe du Conseil Municipal qui pourra ainsi s'étoffer et se renforcer en accueillant de nouvelles forces, ressources, compétences et de nouvelles idées et ambitions au service de tous et du bien commun.

**Tournons la page, gardons le Cap et je vous souhaite une très belle année 2022 à chacune et chacun de vous !**

## INFORMATIONS MUNICIPALES

**Emplois saisonniers** : Si vous êtes intéressé par un emploi saisonnier au phare, au parking du Cap Fréhel ou au camping pour cet été, merci de déposer votre CV et lettre de motivation (avec vos périodes de disponibilités) en mairie jusqu'au 15 mars.



**Recensement militaire** : Les jeunes qui ont 16 ans doivent venir se faire recenser en mairie, munis de leur carte d'identité et de leur livret de famille. L'attestation de recensement doit être fournie lors de passage d'examen.

**Urbanisme** : Le PLUI de la commune est consultable sur le site de Dinan Agglomération.

Site : <https://www.dinan-agglomeration.fr/Urbanisme-habitat-mobilite/Urbanisme/Plan-Local-d-Urbanisme-intercommunal-PLUI>.

## ELECTION MUNICIPALE COMPLEMENTAIRE

- L'arrêté portant convocation des électeurs de la commune de Plévenon en vue de procéder à l'élection complémentaire de 7 conseillers municipaux de la commune est affiché à la mairie.

- Le dépôt de candidatures des candidats (en sous-préfecture de Dinan avec rendez-vous) est du 31 janvier au 3 février, 18h.

- Les inscriptions sur les listes électorales pour l'élection municipale complémentaire doivent être effectuées avant le 14 janvier, inscription en mairie ou directement sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr).

## PREFECTURE DES COTES D'ARMOR

**Enquête publique sur les demandes d'autorisation d'exploitation de cultures marines sur Plévenon** :

L'enquête est affichée jusqu'au 23 janvier et un cahier est à la disposition à la mairie et à La Délégation à la mer et au littoral de Saint-Brieuc —1 Rue du Parc—CS 52 256—Saint-Brieuc.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la forêt** : Vous avez des interrogations suite à une pulvérisation de pesticide ? Un numéro gratuit a été mis en place auprès de Fredon Bretagne pour recueillir vos signalements, répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches au 0 805 034 401 ( n° vert gratuit) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

## INFIRMERIE DU CAP

Il reste des places pour se faire vacciner pour la troisième dose avec Pfizer ou Moderna, samedi. Si jamais vous êtes intéressé, merci de nous téléphoner au 09.62.68.61.38.

## CENTRE DE VACCINATION COVID-19



**ARS (Agence Régional de Santé en Bretagne)** : Vaccination contre la Covid-19- Déploiement de la campagne de vaccination des enfants de 5 à 11 ans dans les Côtes d'Armor.

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur : [www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19](http://www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19) ou par téléphone au 02.57.18.00.40. Autres publics : réservation des rendez-vous sur le site Internet Keldoc (Doctolib pour Dinan) ou par téléphone 02.57.18.00.60.

**Lieux** :

Dinan : 21 rue Victor Bash, - Guingamp : rue Hyacinthe Cheval -Lamballe : 6 rue Mouexigné, -Loudéac : 34 rue Moncontour, - Paimpol: 6, rue de Cruckin, -Pleumeur-Bodou : route de Radome, -Ploufragan : 6 rue Camille Guérin, Rostrenen : impasse Vinogen ar Feuten, - Saint Brieuc : 20 rue Anatole France.

Le vaccin Comirnaty (des laboratoires Pfizer/Biotech) est utilisé pour les enfants, avec une dose réduite au tiers par rapport à une dose pour adulte.

Pour chaque rendez-vous de vaccination, quel que soit le lieu choisi, il est nécessaire de se munir de sa carte vitale, d'une pièce d'identité et, dans le cadre des rappels, de son pass sanitaire, afin de vérifier la date d'éligibilité.



Arnaques aux démarchages sur PLEVENON (électricité, coupe de bois).

## ASSOCIATIONS

**Bibliothèque** : Les bénévoles vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2022 et espèrent que les conditions sanitaires permettront bien vite de vous y accueillir à nouveau.

**Initiative Cap Fréhel** : L'équipe des rendez-vous du Routin vous donne rendez-vous le 23 janvier à 16h30 à l'hôtel de Diane à Sables d'Or les Pins pour découvrir la construction et les bâtisseurs de la flèche de Notre-Dame par Michel Désir, conférencier impliqué dans cette rénovation. Inscription obligatoire par mail : [rdvduroutin@gmail.com](mailto:rdvduroutin@gmail.com)

**Association des Pêcheurs Plaisanciers de Saint-Géran** : les dossiers de renouvellement sont à retourner à la mairie avant le 31 janvier 2022.

**Les P'tits potes** relancent leur atelier greffage, comme l'an dernier. Il aura lieu en plusieurs séances et la première débutera le 20 janvier à 14h. Venez apprendre à prélever des greffons puis à pratiquer différentes techniques de greffe. C'est gratuit et ouvert à tous. Inscription obligatoire : 06.26.98.51.84 ou [lesptitspotess22@gmail.com](mailto:lesptitspotess22@gmail.com). Si vous avez des fruitiers de race locale ancienne et que vous êtes d'accord qu'on en prélève quelques greffons, faites nous signe!

**Paroisse Erquy Fréhel** : Une messe sera célébrée le dimanche 16 janvier à 10h30 à l'église d'Erquy, un temps d'échange paroissial permettant de découvrir les services de la paroisse avec accueil des nouveaux paroissiens d'Erquy, Fréhel, La Bouillie, Plévenon et Plurien. Les bénévoles engagés dans les différents services sont invités à y participer, ainsi que les nouveaux arrivants qui pourront se présenter à la Communauté.

 **Ateliers (sur adhésion et inscription – port du masque obligatoire)** : Sophrologie les jeudis 20/27 de 10h30 à 11h45, Yoga jeudi 27 du 14h à 15h. Espace Steredenn (1er étage) - 1 Rte de Dinard – DINAN. Tél : 02.96.85.60.01.

**Don du sang** : Prochaine collecte le lundi 14 février de 14h30 à 19h à la salle polyvalente de Plurien. Prise de rendez-vous en ligne sur le site [dondesang.efs.sante.fr](http://dondesang.efs.sante.fr).

## INFORMATIONS COMMERCIALES

**Boulangerie des Caps** : Fermeture du 26/01 au 17/02 pour congés annuels.

## DIVERS

**Emploi** : Cherche personne pour assurer 2 heures de ménage/semaine sur Plévenon, à l'année. Contact : 06.89.31.03.56.

**Mission locale de Dinan** : Rendez-vous en janvier, ateliers de préparation les 20, 24, et 28 janvier, rencontre des entreprises le 31 janvier, partage des offres collectées et bilan le 4 février 2022. Tél : 02.96.85.32.67.

**Recherche** : un/e cuisinière et un/e serveur/e avec ou sans expérience. Tél : 09.62.69.24.41. -Terrain 2000 ou 5000 mètres carré, même en friche, secteur la Ville Boutier, la Motte, Saint-Géran, La Latte. Tél : 06.29.10.17.30.—Maison à louer à l'année avec 2 chambres, garage et jardin dans le secteur. Contact : 06.38.29.21.29.—Parcelle boisée non constructible. Contact : 06.43.12.56.94.

## COVID-19



**LES NOUVELLES RÈGLES D'ISOLEMENT**

**Je suis vacciné complètement ou je suis un enfant de moins de 12 ans**

**JE M'ISOLE PENDANT 7 JOURS**  
Je peux réduire mon isolement à 5 jours si j'ai un test antigénique ou RT-PCR négatif et si je n'ai plus de symptômes depuis 48h.

**PAS D'ISOLEMENT**  
Mais j'applique strictement les gestes barrières.  
Je réalise un test antigénique ou RT-PCR dès que j'apprends que je suis cas contact, puis j'effectue des autotests à J+2 et J+4 après mon dernier contact avec la personne positive.  
Si l'un de mes tests est positif, je deviens un cas et je m'isole.\*

**Je ne suis pas vacciné ou pas complètement**

**JE SUIS POSITIF**

**JE M'ISOLE PENDANT 10 JOURS**  
Je peux réduire mon isolement à 7 jours si j'ai un test antigénique ou RT-PCR négatif et si je n'ai plus de symptômes depuis 48h.

**JE SUIS CAS CONTACT**

**JE M'ISOLE PENDANT 7 JOURS**  
À compter de la date du dernier contact. Pour sortir d'isolement je dois réaliser un test antigénique ou RT-PCR et avoir un résultat négatif.  
Si le test est positif, je deviens un cas et je continue à m'isoler.

\* Si mon autotest est positif, je dois confirmer le résultat par un test antigénique ou RT-PCR